

Association VELO pour le développement du **cyclisme urbain**
 2, rue de la Daurade 31000 Toulouse Tel: 05 61 11 87 09
 Association Française de Développement **des Véloroutes et Voies Vertes (AF3V)**
 Délégation Grand Sud-Ouest C% Association Vélo

Contribution à l'étude sur la réhabilitation du canal de Montauban entre Montech et Montauban

Aménager le chemin de halage du canal de Montauban en une "voie verte" pour la promenade et la randonnée pédestres et cyclables

Novembre 1998

Consultées dans le cadre d'une étude sur la réhabilitation du "canal de Montauban" entre Montech et Montauban, l'Association Vélo et l'AF3V ont voulu par ce document:

- apporter leur soutien à un projet de remise en navigation de ce canal;
- montrer l'intérêt d'une réhabilitation simultanée du chemin de halage du canal de Montauban et du canal latéral jusqu'à Moissac.

En effet l'aménagement d'un sentier de promenade continu et de bonne qualité permettrait, pour une dépense relativement modeste, le développement des loisirs de proximité des habitants et des randonnées pédestres et cyclistes d'un à plusieurs jours.

Ce document détaille:

- 1- les apports à l'économie locale qui résulteraient de l'aménagement d'un sentier de randonnée;
- 2- les aménagements nécessaires à la création d'un sentier de randonnée de qualité.

1- L'intérêt d'un sentier de randonnée pédestre et cyclable le long du canal entre Montauban et Montech

Mettre en valeur le chemin de halage c'est améliorer la qualité de son revêtement, sécuriser les traversées de routes, aménager des aires de repos et des points d'information... c'est à dire créer un véritable sentier de randonnée pédestre et cyclable, identifié en tant que tel, entre le port de Montauban et le port de Montech.

Cela présente un intérêt local, départemental et régional.

1- Intérêt local: le sentier de randonnée du canal de Montauban favorisera les loisirs verts des habitants de la région de Montauban

Ce site, rendu magnifique par la présence de la voie d'eau et d'une végétation très variée (arbres d'essences diverses), constitue déjà une promenade piétonnière et pour VTT de 11 kms, aux portes de la ville de Montauban.

Ce chemin sera rendu encore plus attractif par la réhabilitation des ouvrages (écluses) et la remise en navigation. Il attirera alors de plus en plus de citoyens recherchant des lieux de détente ou d'activité sportive: marche, course à pied, vélo,

L'aménagement du chemin de halage permettra d'abord de protéger ce site contre l'envahissement par les véhicules motorisés, qui pourrait résulter de ce succès.

L'aménagement donnera aussi aux habitants un minimum de "confort":

- qualité de son revêtement permettant d'y circuler facilement et par tout temps (même en hiver ou après la pluie)
- continuité de l'itinéraire et sa protection aux intersections avec les routes
- aires de repos et d'information.

Cette véritable "coulée verte" sera ainsi très utilisée toute l'année et tous les jours de la semaine, et pas seulement les week-ends et l'été.

L'Annexe 1 montre qu'un sentier comparable qui a été aménagé au bord du canal du Midi à Toulouse, voit passer tous les jours de semaine, et en hiver, plus de 1200 vélos par jour. Cette fréquentation inclut un usage urbain du vélo (déplacements domicile-travail), qui pourra se développer aussi le long du canal de Montauban.

2- Intérêt départemental: le sentier de randonnée du canal de Montauban favorisera des circuits touristiques (pédestres et cyclables) Montauban - Montech - Moissac

Le chemin de halage du canal latéral entre Montech et Moissac (20 km) pourrait être également aménagé en sentier de randonnée pédestre et cyclable. Cela serait utile pour relier les trois villes de Montech, Castelsarrasin et Moissac par une liaison sûre et agréable.

Cela compléterait le sentier de randonnée du canal de Montauban, en permettant des randonnées triangulaires sur le circuit: Montauban - Montech - Castelsarrasin - Moissac.

- **de Montauban à Montech (11 km):** sentier du chemin de halage du canal de Montauban
- **de Montech à Moissac (20 km):** sentier du chemin de halage du canal latéral
- **de Moissac à Montauban (38 km):** itinéraire cyclable sur des petites routes tranquilles longeant la rivière Tarn, et passant par Lafrançaise.

L'Annexe 2 décrit cet itinéraire des rives du Tarn, qui a été reconnu par l'Association Vélo. c'est un itinéraire touristique très agréable, qui ne nécessite pour être exploité, qu'un balisage et un seul aménagement de sécurité: création d'une piste cyclable d'un km le long de la D45, avant le pont sur le Tarn.

Des circuits touristiques à vélo de 1, 2 ou 3 jours pourraient être développés sur cette base d'un circuit triangulaire de 70 km, qui relie:

- deux gros pôles touristiques de grand intérêt, Montauban et Moissac, qui disposent de grandes capacités d'hébergement et de restauration;

- trois pôles touristiques secondaires: Montech, Castelsarrasin et Lafrançaise, disposant aussi de capacités d'hébergement et de restauration.

Des circuits pédestres pourront aussi être développés.

NB: Liaison avec la base de loisirs de St-Nicolas-La-Grave: pour relier cet itinéraire pédestre et cyclable avec la base de loisirs de St-Nicolas-La-Grave, le seul itinéraire direct et sûr, à la fois pour les piétons et les vélos, est constitué par le chemin de halage du canal latéral. Mais il est impossible aujourd'hui de remonter depuis ce chemin sur le pont de Coudol sur la D51.

Il faudrait donc créer à ce niveau une double passerelle permettant de relier le chemin de halage à la D51 en franchissant le canal latéral et la voie ferrée.

3- Intérêt régional: le sentier de randonnée du canal de Montauban favorisera le cyclotourisme à longue distance en s'intégrant à la "voie verte des Deux Mers" (Langon-Toulouse-Agde)

L'aménagement du sentier de randonnée du canal de Montauban permettra d'attirer jusqu'à Montauban les cyclo-touristes qui circuleront de plus en plus nombreux sur l'axe cyclable de 440 kms en cours d'aménagement entre Langon (Castets-en-Dorthe) et Agde, et appelé la "Voie verte du canal des deux mers".

1- Le Département de la Haute-Garonne aménage une piste cyclable le long du canal latéral entre Toulouse et St Rustice (20 km)

L'Annexe 3 détaille cette décision: cette piste cyclable dont les travaux commencent en 1998, sera achevée et atteindra la limite du Tarn-et-Garonne en 2001.

Il ne restera plus alors que 18 kms de chemin de halage à aménager pour atteindre Montech; et, grâce au chemin du canal de Montauban, la ville de Montauban: Toulouse et Montauban sont distants de 50 kms par les canaux, soit la même distance qu'entre Toulouse et port Lauragais, aujourd'hui reliés par une piste cyclable très fréquentée.

2- La "Voie Verte du canal des Deux Mers" le long du canal latéral et du canal du Midi représentera un itinéraire cyclable d'intérêt national long de 440 km

L'Annexe 4 décrit son état d'avancement à la fin de 1998:

- 55 kms existent déjà en Haute-Garonne, la Mairie de Toulouse réalise la traversée de Toulouse, et le département de la Haute-Garonne réalise le trajet Toulouse-St Rustice;
- 15 kms existent dans l'Hérault
- 20 kms existent dans l'Aude entre Narbonne et Port-La-Nouvelle.

Mais de nombreux projet sont à l'étude car les collectivités locales ont compris tout le parti qu'elle peuvent tirer d'un aménagement du chemin de halage, lié à la réhabilitation du canal, à la création de ports: Carcassonne, Trèbes, Agde,....

On peut espérer que le Département du Tarn-et-Garonne décidera lui aussi prochainement d'aménager un sentier de randonnée sur le chemin de halage du canal latéral dans tout le département, avec deux priorités:

- la section Pompignan (limite Haute-Garonne) à Montech (18 km)
- la section Montech à Moissac (20 km)

Les autres sections devraient suivre: Moissac-Valence d'Agen (13 km) et Valence d'Agen-Lamagistère (6 km).

3- Le canal de Montauban et la "Voie Verte du canal des Deux Mers" s'intègrent dans un projet national de Véloroutes et Voies Vertes, soutenu par l'association AF3V

L'Annexe 5 décrit ce projet de réseau national, et montre qu'il comprend la "Voie Verte des Deux Mers", et passe donc par Montauban!

L'Annexe 6 (article) indique que le Ministère de l'Environnement soutiendra ce projet de réseau, en demandant aux Conseils Régionaux de le prendre en compte dans les prochains contrats de plan Etat-régions.

2- Les aménagements nécessaires à la création d'un sentier de randonnée de qualité

Il faut réaliser les aménagements suivants:

1- Une liaison entre le port de Montauban (canal) et le centre-ville

Cette liaison doit faciliter l'accès vers le centre-ville des plaisanciers arrivant au port en bateau (avec des vélos), ainsi que des promeneurs et randonneurs y arrivant par le sentier de randonnée. Elle doit permettre également aux habitants de Montauban de rejoindre ce sentier.

Après étude sur le terrain, l'Association Vélo propose d'aménager deux itinéraires de liaison (voir plan Annexe 7):

a- un itinéraire piétonnier-cyclable par la partie supérieure du quai A. Poul

Partant de la rive gauche du port, cet itinéraire emprunte le passage souterrain existant sous la voie ferrée, qui débouche sur l'avenue Marceau Hamecher.

Ce passage souterrain devrait être amélioré: signalisation, éclairage....

Les cyclistes suivent après l'avenue vers la droite sur 50 mètres, traversent et roulent ensuite sur le quai A. Poul:

La Mairie de Montauban devrait aménager un passage protégé pour vélos devant le Moulin, puis sur l'allée située le long du parapet du quai: cela permettrait de circuler en sécurité, de passer sous le pont de Sapiac, puis de rejoindre le quai de Villebourdon.

b- un itinéraire piétonnier par l'écluse puis les berges du Tarn et le Moulin

Cet itinéraire, réservé aux piétons à cause des escaliers, serait utilisable par les cyclistes, en tenant leurs vélos à la main.

L'itinéraire passe sous la voie ferrée et l'avenue de Toulouse sur le côté gauche de l'écluse (escaliers), passe devant l'actuelle base nautique, et pourrait, après travaux, longer la berge du Tarn jusqu'au Moulin.

Ensuite une passerelle en encorbellement devrait être construite pour contourner le Moulin, et rejoindre la berge du Tarn de l'autre côté.

Après avoir parcouru 100 mètres sur cette berge, les piétons (et cyclistes) remonteraient sur le quai A. Poul au premier escalier (à hauteur du n° 125), où un plan incliné devrait être construit pour permettre le passage des vélos. L'itinéraire passe ensuite sur le quai comme le premier.

Ce deuxième itinéraire serait d'un grand intérêt touristique et urbanistique, car il créerait une promenade magnifique au bord du Tarn.

Cet itinéraire devrait être aménagé à l'occasion des travaux de réhabilitation du Moulin, en s'intégrant dans une opération de mise en valeur des berges du Tarn.

2- Un sentier continu et protégé sur toute sa longueur

Pour sécuriser les promenades et randonnées sur ce sentier entre Montauban et Montech, il faut prévoir:

- l'interdiction d'accès à tous les véhicules motorisés, à la fois par des panneaux et par la pose de bornes amovibles, interdisant physiquement la circulation des véhicules automobiles;

- la sécurisation de toutes les intersections avec les voies routières, par l'aménagement d'un passage inférieur chaque fois que cela est possible, ou par une signalisation appropriée.

3- Un revêtement de qualité: stable, durable, roulant et permettant l'utilisation par tout temps

Un sentier de promenade et randonnée piétonne et cyclable, c'est à dire une "voie verte", doit permettre un passage confortable et sûr d'usagers très divers:

- piétons marcheurs plus ou moins bien équipés et de tous âges;
- joggers plus ou moins sportifs;
- cyclistes de tous âges, y compris très jeunes enfants;
- cyclistes avec des vélos de tous types: VTT, VTC, vélos demi-course, vélos de ville... y compris vélos lourdement chargés des randonneurs;
- rollers de tous niveaux et âges;
- utilisateurs de planches à roulette;
- handicapés sur chariots;
-

Cela entraîne une exigence de revêtement stable, solide et suffisamment lisse ou roulant.

Ce revêtement doit aussi être durable, ne pas être fragile et dégradable avec le temps: la formation d'ornières, de trous, ou de boue rendent le chemin inconfortable, ou dangereux ou même impraticable pour certains usagers.....

Il convient aussi de rechercher un coût d'entretien faible.

Enfin il faut rechercher une homogénéité dans le revêtement choisi sur l'ensemble des 440 kms du trajet de la "Voie Verte des deux Mers".

Pour toutes ces raisons les préférences de l'Association Vélo et de l'AF3V sont, par ordre décroissant de préférence (et pour la couche supérieure):

1- revêtement en bitume: le plus solide, le plus roulant, le plus durable, le plus sûr pendant la pluie et après la pluie.

Ce type de revêtement existe déjà dans toute la Haute-Garonne (80 kms de chemin de halage en 2001), dans l'Hérault,....

2- revêtement en béton balayé:
utilisé par exemple dans les zones vertes de la ville de Toulouse (cf Argoulets, vallée de l'Hers)

3- revêtement en stabilisé à la chaux:
utilisé pour le sentier de randonnée du canal de la Robine

4- revêtement en allée de jardin public: soubassement solidement empierré, couches de graves successives et couche de surface en sable fin damé. Problème des dégradations par les racines et les usagers, nécessite un entretien constant.

4- La création de capacités d'hébergement sur le site

Les randonneurs - piétons et cyclistes - aussi bien locaux que nationaux ou étrangers, apprécieraient beaucoup l'existence de lieux d'hébergement à proximité immédiate du canal de Montauban.

Les maisons éclésières inutilisées le long du canal offrent la possibilité d'y aménager un ou plusieurs gîtes d'étape. Ces gîtes devraient proposer des hébergements à tarifs réduits, en chambres à plusieurs lits ou en dortoirs, de type "gîtes de groupes".

Ces hébergements intermédiaires entre les campings et les chambres d'hôtes ou les hôtels sont recherchés par certaines catégories de randonneurs: jeunes isolés, familles, groupes de sportifs ou de visiteurs, comme les groupes scolaires, de plus en plus nombreux à randonner le long du canal.

5- Un aménagement parallèle d'un deuxième sentier sur la rive opposée

Il est très utile de disposer, parallèlement au sentier de randonnée disposant d'un revêtement d'excellente qualité, d'un deuxième sentier de qualité plus sommaire, de type chemin rural en terre.

Ce deuxième sentier situé sur la rive opposée du canal présente les avantages suivants:

- il facilite les promenades piétonnes en boucle;
- il facilite les promenades piétonnes séparées des usagers sur roues, cyclistes, rollers, handicapés...
- il facilite l'amarrage des bateaux de tourisme fluvial, à qui l'on peut alors conseiller l'amarrage systématique du côté de ce "sentier de contre-halage".

Cela résoud les problèmes de sécurité pour les piétons et cyclistes, découlant de l'amarrage des bateaux du même côté que le sentier de randonnées, car les câbles d'amarrage peuvent parfois être tendus en travers du sentier! Et cela donne un confort et une sécurité aux usagers des bateaux voulant s'arrêter.....

Ce deuxième chemin existe déjà sur la quasi-totalité du trajet du canal de Montauban, mais sa qualité est très inégale: il faudrait améliorer sa qualité par nivellement et stabilisation sur certaines portions.